



Vers un réseau
d'achat en commun

Bien se nourrir sans se ruiner !

Charte de l'adhérent



www.seine-ouest.vrac-asso.org

Ne pas jeter sur la voie publique

Afin d'assurer le bon fonctionnement du groupement d'achat, il est nécessaire de partager des règles communes, que chaque adhérent-e, par sa signature lors de son adhésion, s'engage à respecter.

VRAC se réserve le droit de refuser la prise de commande d'un-e adhérent-e ne respectant une des règles citées ci-dessous.

Je M'engage à :

- Connaître le projet VRAC et ses valeurs, qui n'est pas un supermarché
- Etre à jour de ma cotisation annuelle
- Respecter les horaires de prise de commande et de distribution
- Venir avec des contenants pour la distribution
- Promouvoir un cadre de respect et de bienveillance entre tous les membres de l'association
- Aider l'adhérent.e qui rencontre des difficultés lors de la distribution
- Respecter les règles d'hygiène lors de la distribution et des ateliers
- Participer dans la mesure de ses disponibilités et capacités au fonctionnement du groupement
- Prendre en compte les ruptures de stocks et accepter de partager équitablement le cas échéant
- Payer le montant dû lors de l'épicerie à réception de ma commande (espèce, chèque ou CB)
- Participer à la vie de l'association (évolution du catalogue, animations, Reunions, Assemblées Générales , ...)